

Tarifs 2024

Tarifs applicables pour toute inscription jusqu'au 31 décembre 2024

Tous nos prix sont en €.

NOS CONDITIONS

- ◆ 10 élèves maximum par groupe. 7-8 élèves en moyenne.
- ◆ Tous les jours fériés (1^{er} avril, 1^{er} mai, 8, 9 et 10 mai, 20 mai, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre) sont compris dans ces forfaits et ne donnent pas lieu à un remboursement ou à un rattrapage des cours. Les cours d'après-midi seront rattrapés.
- ◆ **Frais d'inscription = 50,00 €**
- ◆ Si nous n'avons pas de groupe de votre niveau après la confirmation de votre inscription, nous pouvons être amenés à vous assurer la moitié de vos heures en cours particuliers, en attendant la création d'un groupe.
- ◆ Nos prix comprennent, en plus de vos heures de cours, un accès libre à Internet (WIFI disponible), à la bibliothèque, à la vidéothèque et au laboratoire de langue sur ordinateur.

NOS PRIX

COURS EN GROUPE

1 heure de cours = 60 minutes

	1 semaine	1 mois (4 semaines)	2 mois (8 semaines)	3 mois (12 semaines)
10h/sem 9 h – 11 h 10	200	780	1 535	2 270
15h/sem 9 h – 12 h 20	275	1060	2 095	3 110
20h/sem 15 h/sem + 5 h après-midi	350	1 355	2 690	4 005

Ces tarifs sont valables toute l'année en dehors des sessions fermées mentionnées ci-dessous.

- ◆ Les cours commencent chaque lundi, sauf pour les grands débutants qui ne peuvent commencer que le premier lundi de chaque mois : 08 janvier, 05 février, 04 mars, 02 avril (mardi), 29 avril, 03 juin, 1^{er} juillet, 05 août, 02 septembre, 30 septembre, 04 novembre.

SESSIONS FERMÉES

3 mois :

- Du 08 janvier au 29 mars 2024 15 heures par semaine 2 700,00 €
- Du 02 avril au 28 juin 2024 20 heures par semaine 3 500,00 €
- Du 30 septembre au 20 décembre 2024

6 mois

- Du 08 janvier au 28 juin 2024 15 heures par semaine 5 200,00 €
- 20 heures par semaine 6 800,00 €

4 mois

- Du 08 janvier au 26 avril 2024 15 heures par semaine 3 600,00 €
- Du 02 septembre au 20 décembre 2024 20 heures par semaine 4 600,00 €

COURS INDIVIDUELS

- Tarif horaire
 - 70 €/heure
- Tarif sur forfait
 - 4 h/semaine : 260,00 €
 - 8 h/semaine : 440,00 €
 - 12 h/semaine : 600,00 €

NOS TESTS

- ◆ Tours Langues est centre de passation pour le TCF-IRN (Intégration, Résidence, Nationalité).
- ◆ Le TCF-IRN : 130 € (épreuves de compréhensions orale et écrite, épreuve d'expressions orale et écrite).

ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA CHARGE DE L'ÉLÈVE (SELON LA SAISON ET LA MÉTÉO !)

- ◆ Visites de châteaux, musées, caves, villages pittoresques de la région...
- ◆ Activités sportives, sociales et culturelles...
- ◆ Ateliers culinaires, dégustations de produits régionaux...
- ◆ Visites guidées de la ville de Tours

L'HÉBERGEMENT

Si vous le souhaitez, Tours Langues se charge de vous réserver votre hébergement sur Tours.

1. Si vous choisissez **l'hébergement en famille d'accueil**, les conditions sont les suivantes :
 - 220,00 € par personne pour une semaine (arrivée le dimanche et départ le samedi) : chambre individuelle en demi-pension la semaine et pension complète le week-end.
 - 370,00 € pour un couple : lit doubleSelon les familles, la salle de bains est à partager ou est privative.
Les frais d'hébergement sont à régler directement à la famille d'accueil en début de séjour.
Afin de vous réserver la famille qui vous convient le mieux, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits : famille avec ou sans enfants, avec ou sans animaux, fumeur ou non-fumeur etc.
2. Si vous choisissez **l'hébergement en studio** ou appartement, nous nous chargerons de contacter des propriétaires et réglerons les formalités pour votre arrivée.
 - Tarifs : variables en fonction des logements à disposition : à partir de 600 € par mois.
 - La location à la semaine ou à la quinzaine est également envisageable.
3. Si vous choisissez de séjourner dans **un hôtel** ou dans **une résidence hôtelière** (Appôtel), nous nous mettrons en relation avec des hôtels du centre ville. N'hésitez pas à nous faire part de vos desiderata.
 - Le prix des chambres dépend de la catégorie de l'hôtel (à partir de 70 € la nuit).

INSCRIPTION

Vous devez nous renvoyer **au moins 3 semaines avant** le début des cours :

- votre formulaire d'inscription (possibilité par notre site)
- **3** photos d'identité (format 3x4cm) : possibilité de les fournir le premier jour des cours
- acompte de **300 € (pour l'obtention d'une attestation en vue de l'obtention du visa long-séjour, nous consulter)**
- copie de votre passeport en cours de validité
- copie du certificat d'assurance (voir II)

Vous recevrez une confirmation d'inscription par retour de courrier. La totalité du règlement doit être effectuée au plus tard le premier jour des cours.

Le paiement peut être envoyé en €, **par virement bancaire** ou en espèces sur place (**Tous les frais bancaires sont à la charge de l'élève**) avec vos nom et adresse à :

Tours Langues
N° de compte : **18707 00780 09221208185 49**
IBAN : FR76 1870 7007 8009 2212 0818 549
Code SWIFT : CCBPFRPPVER
Nom de la Banque : **BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE**
Adresse de la Banque : **2, avenue Victor Hugo - 37 300 JOUE LES TOURS - FRANCE**

ASSURANCE

Il est obligatoire de joindre une copie du certificat d'assurance de l'élève. L'assurance doit couvrir les maladies, les accidents, les dommages arrivant à l'élève et la responsabilité civile. L'assurance de *Tours Langues* couvre les dommages et accidents survenant dans l'enceinte de l'école uniquement.

VOYAGE

Les frais de transport ne sont pas inclus dans nos prix. De plus, *Tours Langues* ne peut en aucun cas être responsable de l'élève pendant son voyage.

Toutes les modalités du voyage doivent être réglées par l'élève qui informera *Tours Langues*, **au moins 2 semaines à l'avance**, des dates exactes de début et de fin des cours.

ANNULATION, INTERRUPTION OU PROLONGATION DU SÉJOUR

Si l'élève annule avant le début des cours, la somme reversée sera de :

- 100% si *Tours Langues* est prévenu **jusqu'à 21 jours** avant le début des cours.
 - 50 % si *Tours Langues* est prévenu **de 21 à 15 jours** avant le début des cours.
 - 0 % si *Tours Langues* est prévenu **moins de 14 jours** avant le début des cours.
- (Les frais bancaires sont à la charge de l'élève).**

Aucun remboursement ne sera effectué après édition et délivrance de l'attestation d'inscription nécessaire à l'obtention d'un visa (sauf preuve du refus du visa).

Si l'élève retourne dans son pays avant la fin des cours, quelle qu'en soit la raison, **aucun remboursement ne sera effectué**. Toute prolongation du stage est considérée comme une nouvelle inscription.

REMARQUES

Toute dépense supplémentaire durant le séjour (médecin, médicaments, dommages causés à un tiers, etc.) est à la charge de l'élève.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURS LANGUES

Toute personne inscrite s'engage à respecter les différents articles du règlement intérieur de l'établissement privé TOURS LANGUES.

Art. 1 : Maintien en bon état et utilisation du matériel.

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié, ou qu'il utilise en libre service, en vue de sa formation (supports informatique, audio et vidéo, dictionnaires et autres livres ou manuels). Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite (sauf autorisation exceptionnelle de la direction). Les élèves doivent également veiller à laisser les salles de cours/laboratoire de langues/bibliothèque/salle vidéo en ordre.

Art. 2 : Utilisation du laboratoire de langues.

Chaque élève, régulièrement inscrit à *Tours Langues*, a accès gratuitement au laboratoire de langues. Il doit cependant s'inscrire au secrétariat qui lui indiquera le numéro de l'ordinateur à utiliser, ainsi que le logiciel correspondant à sa formation. L'élève ne peut donc utiliser un autre ordinateur sans l'accord du secrétariat et/ou de la direction. A la fin de la séance, il devra avertir le secrétariat de son départ et remettre le/les logiciel(s) prêté(s). Il devra en outre signaler toute anomalie dans le fonctionnement de l'appareil ou tout incident survenu lors de l'utilisation de ce dernier.

Art. 3 : Accident.

Tout accident ou incident survenu dans l'école doit être immédiatement déclaré par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de *Tours Langues* ou de son représentant.

TOURS LANGUES

36, rue Briçonnet ♦ 37 000 TOURS, FRANCE ♦ Tel : +33 (0)2 47 66 01 00

www.langues.com / info@langues.com

Art. 4 : Boissons alcoolisées ou ivresse.

Il est interdit aux élèves de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'école ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Art. 5 : Interdiction de fumer.

En application du décret n° 2006- 1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Art. 6 : règlement et interruption des cours.

Toute heure ou tout forfait doit être réglé avant la première heure de cours.

Tours Langues n'est tenu à aucun remboursement en cas d'interruption de forfait pour convenance personnelle.

Art. 7 : Horaires, absences et retards.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours.

Par respect envers les élèves de votre groupe et le professeur, évitez les retards.

Art. 8 : Information et affichage.

La circulation de l'information se fait par voie d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de Tours Langues.

Art. 9 : Responsabilité de Tours Langues en cas de vol ou endommagement de biens personnels des élèves.

Tours Langues décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels déposés par les élèves dans l'enceinte de l'école.

Art. 10 : Hébergement en famille d'accueil.

Tours Langues propose ce service sans aucun engagement de sa part et ne saurait être tenu responsable pour quelque problème que ce soit. L'élève règle donc son hébergement directement à la famille.

Art. 11 : A l'attention des professeurs.

Veillez à la bonne tenue de vos salles de cours ainsi que la salle des professeurs (nettoyer les tables, les tableaux, vider la corbeille, penser à aérer, éteindre la lumière...).

Art 12 : Assurance.

Tout élève inscrit à Tours Langues doit obligatoirement être assuré personnellement (maladie, accident, responsabilité civile). Les étrangers doivent fournir une copie de leur attestation d'assurance lors de leur inscription.

L'assurance de Tours Langues n'est valable que dans ses propres locaux et ne couvre donc pas les excursions ou autres activités à l'extérieur.